

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2026 – 134 DU 11 MARS 2026**

portant nomination de monsieur **Tamègnon Victorien DOUGNON** en qualité de Directeur général de l'Agence béninoise pour le Télé-enseignement, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-150 du 12 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- vu** le décret n° 2026-029 BIS du 13 février 2026 portant création de l'Agence béninoise pour le Télé-enseignement et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2026,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

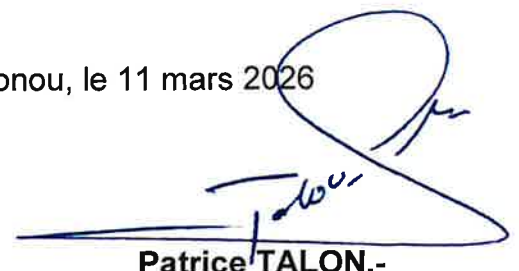
Monsieur **Tamègnon Victorien DOUGNON** est nommé Directeur général de l'Agence béninoise pour le Télé-enseignement, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 11 mars 2026



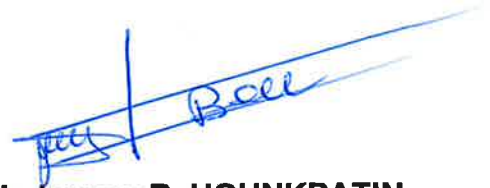
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; MESRS 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ;  
INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.